

République Française
 Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 4 juin 2026

Délibération n°2026/099

Objet : Modification n°3 de l'annexe 2 bis au contrat d'obligation de service public signé entre la régie des Transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne portant sur des horaires spécifiques sur la saison estivale

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quatre juin , à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	34	39	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
39	-	-	
Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONIOTTI Jean-Nicolas – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TADDEI Marc – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ESCOBAR-SANTINI Alexandra – COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à TADDEI Marc – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – RAFFO Marie a donné procuration à ORSINI Joseph.			
Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – LIONS Romain – MARTELLI Camille – ORSINI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – SAULI Joseph.			
Convocation envoyée le : 29/05/2026 Et affichée le : 29/05/2026		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/06/2026	

VU le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route*,

VU le Code des transports,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022/059 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant sur le contrat d'obligation de service public entre la Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA »,

VU la délibération n°2022/142 du conseil communautaire de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne portant sur l'ajout de l'annexe 2 bis au contrat d'obligation de service public signé entre la Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne et la régie de Transport Intercommunal « A BALANINA » portant sur des horaires spécifiques sur la saison estivale,

Le Président informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à la modification n°3 de l'annexe 2 bis du contrat d'obligation de service public, signé entre la régie des transports « A BALANINA » et la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne. Cette modification porte sur l'adaptation des horaires spécifiques pour la période estivale.

En effet, les contraintes inhérentes à la période estivale sur le bassin de vie de L'Île-Rousse, telles que la forte augmentation du trafic routier, l'analyse des exercices précédents ainsi que les remontées des usagers, imposent un réajustement des horaires des services et de certaines lignes.

Le Président expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- Ligne 1 : Suppression de la première rotation du samedi matin : faible fréquentation ;
- Lignes 5 et 7 : inversion des jours de rotation afin de les harmoniser avec ceux de la basse saison ;
- Lignes 6 et 8 : suppression des rotations de 17h00 en raison d'une fréquentation faible, voire inexistante certaines semaines ;
- Ligne 9 : modification des rotations du vendredi avec un départ à 07h10 pour la première rotation et un départ à 14h00 pour la seconde, conformément aux demandes des élus et des usagers ;
- Nouvelle ligne 12 : création d'une liaison entre la gare routière de L'Île-Rousse et Palasca, via Losari et Belgodère, les mercredis et jeudis, avec des départs à 09h50 et 16h20 ;
- Nouvelle ligne 14 : création d'une liaison entre la gare routière de L'Île-Rousse et Losari, via Monticello, Ville-di-Paraso, Costa, Occhiatana et Belgodère, les mardis, avec un départ à 09h50 et un retour dans le sens inverse à 16h20.

Cette annexe complémentaire porte sur la période estivale de chaque année civile, plus précisément sur les mois de juin, juillet, août et septembre. Pour l'année 2026, cette période s'étendra du 15 juin au 13 septembre inclus.

Le temps de conduite ainsi que le nombre de kilomètres journaliers demeurent sensiblement identiques à ceux prévus dans l'annexe n°2 bis initiale.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification n°3 de l'annexe 2 bis au contrat d'obligation de service public conclu entre la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne et la régie de Transport « A BALANINA », joint en annexe

Fait à L'Île-Rousse, le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président
MORTINI Lionel

